

# Guide des aides économiques

Assurance Caution et Préfinancements  
Risque exportateur



COFACE

## Objectifs

Favoriser l'émission de préfinancements en faveur des entreprises exportatrices françaises, en réduisant les risques à la charge des prêteurs (banques ou compagnies d'assurance) qui se retrouveraient dans l'impossibilité de recouvrer tout ou partie de la créance détenue sur l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité.

## Opérations éligibles

Prêts permettant la réalisation d'un contrat export, qu'il s'agisse de l'achat d'entrants, d'équipement nécessaire à la réalisation du contrat, ou d'embauches.

Tous les types d'engagement de caution «classiques», hormis les cautions d'offset, liés à une opération d'exportation, réalisée par une entreprise française et dont la part étrangère n'excède pas 40 % du montant du contrat.

Ces engagements peuvent être libellés en toutes devises et émis sur tous pays, à l'exception des pays fermés même au comptant par la politique d'assurance-crédit en vigueur.

## Bénéficiaires

### Bénéficiaires intermédiaires :

Prêteurs (banques) français ou installés en France et/ou dans l'Union européenne (filiale, succursale).

### Bénéficiaires finaux :

- PME selon la définition européenne en vigueur,
- Grandes entreprises.

## Montant

Partage de la garantie des cofinancements accordés à une entreprise exportatrice entre la Coface et l'émetteur (en contrepartie d'une prime), à hauteur de :

- 80 % du montant des préfinancements garantis à des PME (entreprises dont le CA est inférieur ou égal à 50 M€) ;

- 60 % du montant des préfinancements garantis aux autres entreprises.

Le partage de risque avec les émetteurs s'inscrit dans la durée car tous les engagements soumis à la garantie sont couverts jusqu'à pleine mainlevée, quelle que soit la durée de la caution.

Le montant de la prime dûe par l'émetteur à la Coface est calculé à partir de 3 données :

- Assiette : montant de l'engagement de préfinancement garanti en vigueur à la date d'échéance de la prime ;
- Taux de prime : taux de commission retenu par le prêteur pour chaque engagement à garantir ;
- Période : trimestrialité d'avance.

## Contacts

### COFACE Pays de la Loire

3, rue Mickael Faraday  
Parc d'activités Moulin Neuf  
44800 SAINT HERBLAIN

Tél. : 02.40.73.18.18 - Fax : 02.51.84.04.04

[www.coface.fr](http://www.coface.fr)